



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 30 juin 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Jacques METTENET, Mme Rosalie HUMLER, M. Frédéric LUTTER,
Mme Evelyne RICH, Mme Michelle OUDIN, M. Antoine REIBEL,
Mme Samantha MARY, M. Fabien WEISSENERGER,
Mme Elodie LETELLIER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN

Membre absent excusé :

M. Bruno BARTHELMÉ

Date de convocation : 19/06/2020

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 28 mai 2020 et de la séance du 08 juin 2020
3. Vote des taxes directes locales pour 2020
4. Versement des subventions aux associations en 2020
5. Vote du budget primitif 2020
6. Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
7. Désignation d'un délégué aux instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement
8. Opération « emplois saisonniers » : tirage au sort des candidats
9. Logements communaux 1 rue de l'Eglise : revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2020
10. Renouvellement de la convention de mutualisation du loyer de la Maison Forestière
11. Avis sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à ZELLWILLER
12. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
13. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents.

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Avis sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à ZELLWILLER

Adopté à l'unanimité.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Michelle OUDIN en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 28 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux des séances précitées.

Adopté à l'unanimité.

3. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Sur proposition de la Commission des Finances élargie réunie en date du 18 juin 2020, Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 abstention, décide :

- **de maintenir les taux appliqués en 2019 pour la part communale ;**
- **de fixer les taux d'imposition pour chacune des taxes locales pour l'année 2020 comme suit :**

	Bases imposables notifiées par les services fiscaux pour 2020	Taux d'imposition voté	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1 411 000	15,75 %	222 233,- €
Taxe foncière bâti	955 800	8,20 %	78 376,- €
Taxe foncière non bâti	54 800	38,91 %	21 323,- €

Produit fiscal attendu : 321 932,- €



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

4. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2020

Sur proposition de la Commission des Finances élargie réunie en date du 18 juin 2020,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les montants des subventions et participations 2020 à verser aux associations locales, détaillées comme suit :**

ASSOCIATION	Montant
Société d'Histoire des Quatre Cantons	70.00 €
Souvenir Français	70.00 €
ASLCK	1 660.00 €
Arboriculteurs	200.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Chorale Sainte-Cécile	200.00 €
Football-Club	200.00 €
Football-Club (aide à la licence des jeunes)	720.00 €
Association « Les Pointes de Kertzfeld »	200.00 €
Coopérative Scolaire	500.00 €
Association Foncière	2 000.00 €
Divers	1 000.00 €
TOTAL	7 020.00 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après examen du budget primitif 2020, préalablement étudié en Commission des Finances élargie le 18 juin 2020,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le budget primitif 2020, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, dont l'équilibre budgétaire s'établit comme suit :**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés	721 979,00	721 979,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00
TOTAL	721 979,00	721 979,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés	111 179,85	230 977,77
Reste à réaliser de l'exercice précédant	111 172,41	106 224,89
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)	114 850,40	
TOTAL	337 202,66	337 202,66
TOTAL DU BUDGET	1 059 181,66	1 059 181,66

6. PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Le Conseil Municipal est invité à approuver la liste des membres de la CCID pour proposition aux services fiscaux.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation,... La CCID doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées, et régler d'éventuels litiges.

Cette commission communale est composée du Maire, en qualité de Président (membre de droit), ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit établir une liste de 24 membres (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera les 6 commissaires et leur suppléant.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constituer et d'approuver la liste des commissaires de la CCID pour proposition aux services fiscaux, soit :**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Catégorie représentée	Membre titulaire	Membre suppléant
Taxe foncière bâtie	LUTTER Frédéric RINGEISSEN Jean-Pierre OUDIN Michelle	SAETTEL Christophe CROVISIER Sylvie HIRLI Honoré
Taxe foncière non bâtie	REIBEL Antoine BARTHELME Bruno ZINCK Paulette	WOLLENBURGER Christophe WALDER Philippe EHRHARDT Richard
Taxe d'habitation	WEISSENBERGER Fabien RICH Evelyne METTENET Jacques	MARY Samantha SAETTEL Sylvie LETELLIER Elodie
CFE	HUMLER Rosalie Sté LAUNAY SAV représentée par LAUNAY Frédéric Boulangerie JAEGER représentée par Mme JAEGER Christine	Sté API représentée par REIBEL Lucas Ets HUMLER représentée par HUMLER Marc La Paysagerie représentée par BARTHELME Bastien

7. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUX INSTANCES DU SDEA

Point reporté à la prochaine séance

8. OPERATION « EMPLOIS SAISONNIERS » : TIRAGE AU SORT DES CANDIDATS

Mme le Maire expose que suite à la décision du 08 juin dernier, et suite à l'affichage municipal relatif au recrutement de quatre jeunes pour seconder les employés communaux durant la période estivale, cinq candidatures ont été réceptionnées.

Rappel des critères de sélection, à savoir :

- âge compris entre 16 et 18 ans (priorité donnée aux jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité) ;
- priorité donnée aux jeunes qui sont domiciliés dans la commune ;
- nouvelles candidatures prioritaires.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Mme le Maire propose de procéder au tirage au sort des candidats.

Les résultats sont :

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| - du 06 au 17 juillet : | Simon GOETTELMANN |
| - du 20 juillet au 31 juillet : | Luna PLOZNER |
| - du 03 au 14 août : | Edouard LUTTER |
| - du 17 août au 28 août : | Guillaume CARETTE |

La candidature de Monsieur Alexandre VILLEMIN est retenue en cas de désistement, dans l'ordre du tirage au sort.

Adopté à l'unanimité.

9. LOGEMENTS COMMUNAUX 1 RUE DE L'EGLISE : REVALORISATION DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2020

Vu la révision légale à intervenir au 1^{er} juillet de chaque année,

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (INSEE) est basée sur le premier trimestre de l'année 2020 (130,57) et le premier trimestre de l'année 2019 (129,38),

Considérant que cette variation d'indice représente une augmentation annuelle de + 0,92 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'appliquer une hausse de 0,92 % aux loyers des logements conventionnés à compter du 1^{er} juillet 2020.**

10. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU LOYER DE LA MAISON FORESTIERE

Mme le Maire expose que suite au départ à la retraite de Monsieur Alain DEBERSIN, Agent ONF, en date du 09 janvier 2020, il a été nécessaire de modifier les périmètres du triage forestier de KERTZFELD. Cette nouvelle organisation du triage comprend à présent les forêts communales de KERTZFELD, DIEFFENTHAL, SCHERWILLER et ZELLWILLER.

A compter du 1^{er} juillet 2020, l'agent forestier Monsieur Corentin LEJAY chargé de la gestion de ces forêts sera logé à la maison forestière, sise 47A rue de Stotzheim à KERTZFELD – section 29 / parcelle 53, appartenant à la Commune de KERTZFELD.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

En compensation de la mise à disposition de ces immeubles, la Commune de KERTZFELD a décidé de fixer un loyer qui sera réparti entre les communes composant le triage, et une participation de l'agent forestier occupant la maison forestière, qui assurera également des missions autres que la gestion du triage forestier.

A compter du 1^{er} juillet 2020, le loyer dû pour la maison forestière communale de KERTZFELD est fixé à 650,- euros par mois, et sera réparti comme suit :

- Commune de KERTZFELD	93,15 euros
- Commune de DIEFFENTHAL	45,83 euros
- Commune de SCHERWILLER	225,65 euros
- Commune de ZELLWILLER	35,37 euros
- Participation/compensation agent O.N.F.	<u>250,00 euros</u>
Total	650,00 euros

Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de valider la convention de mutualisation du loyer de la maison forestière telle que présentée et ci-annexée ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer le bail d'habitation avec M. Corentin LEJAY à compter du 1^{er} juillet prochain.**

11. AVIS PORTANT SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION À ZELLWILLER

Point ajouté à l'ordre du jour.

Mme le Maire expose que la demande d'autorisation de la société SAS BIOMETHANE DU PIEMONT concerne l'exploitation d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux le long de la RD 206 sur la Commune de ZELLWILLER (à proximité de la station d'épuration).

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2020 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public prévue pour ce type d'installation classée dit que le dossier de demande d'enregistrement est actuellement consultable en mairie de Zellwiller du 15 juin 2020 au 13 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le projet d'exploitation de cette installation de méthanisation.

Après avoir entendu les explications complémentaires de M. Antoine REIBEL, Conseiller Municipal,
Et après en avoir délibéré,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*M. Antoine REIBEL n'ayant pas pris part au vote*),

- émet un **AVIS FAVORABLE** à ce projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à Zellwiller.

12. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 29/05/2020 au 29/06/2020 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
CAVEROT Grégory	15 rue de Noyer	Construction d'une pergola	DP 06723320R0006	Accord le 18/06/2020

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
Mathieu SCHOULER	rue des Jardins	Construction d'une maison individuelle	PC 06723320R0004	Refus le 12/06/2020

13. DIVERS

- Dates à retenir :
 - Visite des bâtiments scolaires : vendredi 10 juillet, à l'issue de la séance de Conseil Municipal
 - Concours des Maisons Fleuries 22/07/2020 à 17h00

Séance close à 22h00.

Prochaine séance : vendredi 10 juillet 2020 à 19h